



La séance est ouverte à 19H30 en présence de Monsieur Michel HURSON - Maire – Messieurs Guy COLLET et Michel HINCELIN adjoints au Maire et des conseillers municipaux – Mesdames Léna CHARPENTIER, Anne-Marie VASSELET et Messieurs Paul CHATEAUNEUF, Éric DAOUZE, et Laurent MICHEL et Jean-Michel PLOIX.

*Patrice HENRIONNET a donné sa procuration à M. Guy COLLET.*

*Claudine VAUGENOT a donné sa procuration à M. Michel HURSON*

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant : tarification des repas de la cantine scolaire. Les membres de l'assemblée sont favorables à cet ajout.

### **1. ELECTION DES MEMBRES DE LA CCID**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la désignation des commissaires pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Elle sera constituée de 6 titulaires et 6 suppléants. Une liste des noms est transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour faire un choix définitif :

### **2. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est en particulier chargée d'établir un rapport précisant le montant des charges qu'une commune transfère à la Communauté d'Agglomération à l'occasion de chaque transfert de compétences ou inversement en cas de restitution de compétences à une commune. Monsieur Michel HURSON est désigné, à l'unanimité, pour être le représentant de la commune à la CLECT

### **3. OFFRE DE PRIX POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE**

Le Maire propose à l'assemblée l'offre de prix pour l'entretien des bouches et poteaux incendie. Cette offre fait suite à un groupement de commande avec la communauté d'agglomération. Le conseil approuve ces tarifs et autorise le Maire à signer les documents pour adhérer à ce groupement et bénéficier de tarifs intéressants.

### **4. TRAVAUX MAIRIE**

Afin de réaliser au mieux les travaux d'aménagement de la Mairie, le Maire expose le projet des différents architectes contactés. Après en avoir délibéré, une proposition a été retenue. Elle comprend une phase de diagnostic, une esquisse, un avant-projet sommaire et un estimatif des travaux pour l'opération pour la somme de 5.000€. La commune sollicitera des subventions pour ce projet.

## **5. TRAVAUX A LA CHAPELLE SAINT AUBIN**

Les murs de la chapelle Saint Aubin se fissurent. Suite à l'Avant-Projet Sommaire (APS), il y a lieu désormais de valider le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la phase de l'Avant-Projet Définitif (APD), y compris la mission du Bureau d'Etudes Techniques (BET) et la mise sous surveillance de l'édifice.

## **6. AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Les différentes demandes de subventions ont été acceptées par le Conseil Départemental et par la Préfecture pour les travaux de menuiserie à la salle de convivialité et à la salle des fêtes et également pour le dossier d'installation d'alarmes dans les bâtiments communaux. Ces chantiers sont sur le point d'être finalisés.

Un projet d'école numérique est en cours, en collaboration avec le directeur de l'école. Le Maire présente les différents devis pour l'achat d'un tableau numérique et des tablettes. Ce projet est validé par le conseil.

## **7. FESTIVITES DE FIN D'ANNEE**

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 11 novembre se fera en comité restreint (juste un dépôt de gerbe). Après avis de la commission des affaires sociales, le repas des aînés est annulé. Il sera remplacé par un colis pour chaque personne âgée de plus de 65 ans.

## **8. TARIF DES REPAS A LA CANTNE SCOLAIRE**

Le Maire rappelle le tarif actuel pour un repas pris au restaurant du Virage soit 4€50 facturés aux familles (tarif délibéré le 8 mars 2014). Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide d'augmenter le prix du repas à 5€ et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **1. QUESTIONS DIVERSES**

L'association loisir détente Médiolanaise a créé une nouvelle section. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise l'association à occuper la salle de convivialité le jeudi après-midi. Si la salle de convivialité est occupée, la salle des fêtes place Weber sera mise à disposition de l'association. Ses membres veilleront particulièrement à respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le Maire  
Michel HURSON